



## Association des propriétaires des Villas de l'Anse

### SIMULATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2023

Ce document n'est pas une facture.

La facture est émise le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et est payable dans les 30 jours suivant son émission.

Le 10 août 2022

<b>Propriété située au :</b>	
2298 chemin du Nordet	
No cadastre : 1234567	Superficie : 4143 m <sup>2</sup>

<b>Adresse de correspondance :</b>
Paul Tremblay 2298, chemin du Nordet Magog, Québec J1X 0M7

Cotisation nivelée	550,00 \$
Cotisation de base pour un lot	
Superficie de 4 000 m <sup>2</sup> ou moins (0,42\$ m <sup>2</sup> )	1 680,00 \$
Excédent de 4 000 m <sup>2</sup> (0,21\$ m <sup>2</sup> )	30,03 \$
Cotisation – Eau potable <sup>1</sup>	400,00 \$
Cotisation marinas	
Droit d'amarrage M2-45 <sup>2</sup>	250,00 \$
Emplacement pour support canots-kayaks M2-S45 <sup>3</sup>	20,00 \$
<b>Cotisation totale</b>	<b>2 930,03 \$</b>

<sup>1</sup> Un lot non relié au réseau d'eau potable paie plutôt un montant annuel de 200 \$.

<sup>2</sup> Un lot sans droit d'amarrage pour plaisancier paie plutôt un montant annuel de 100 \$.

<sup>3</sup> Le 2<sup>e</sup> emplacement coûte 40\$. Chaque emplacement additionnel coûte 75 \$.